Envoyé en préfecture le 11/06/2025
Reçu en préfecture le 11/06/2025
Publié le
ID : 064-246400337-20250605-D2025_57-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2025-57

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 5 juin 2025)

Date de convocation : 28/05/2025
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 21
Nombre de délégués votants : 25

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 5 juin 2025 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. AUSSANT Claude, Mme BARRAQUE Anne-Marie, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CAILLEAUX Francis, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CARREY Daniel, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. GABASTON Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, M. LEGLISE Vincent, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, Mme MOURTEROT Josiane, M. PARIS Rémi, M. REGNIER Jean-François

Absents ou excusés : M. CACHELOU Yoann, M CASADEBAIG Robert, Mme CLAVIER Hélène, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. ESQUER Philippe, Mme LAHOURATATE Nicole, M. PINOUT Bernard, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. SASSOUBRE Guy, M. SANZ Alain, M. VISSE Bernard

Pouvoirs :
M CASADEBAIG Robert donne pouvoir à Mme CASSOU Sylvie
Mme LAHOURATATE Nicole donne pouvoir à Mme MOURTEROT Josiane
Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège donne pouvoir à Mme MOULAT Monique
M. SASSOUBRE Guy donne pouvoir à M. CASAUBON Jean Paul

Secrétaire de séance : M. CARREY Daniel

OBJET : ADOPTION DU PROCÈS VERBAL N°2025/03

RAPPORTEUR : Jean-Paul CASAUBON, Président

Monsieur le Président demande aux conseillers de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du procès-verbal rédigé suite à la séance du Conseil Communautaire du 10 avril 2025.

Le procès-verbal de la réunion du 10 avril 2025, expédié à tous les membres, n'appelle aucune observation.

Le Président entendu,
Le Conseil Communautaire**, à l'unanimité,**

DECIDE d'adopter le procès-verbal n°2025/03 du 10 avril 2025.

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

Communauté de communes Vallée d'OSSAU 64260 ARUDY